

Tempête du 13 août 2015



La demande de la commune de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la tempête du 13 août 2015 qui a touché notre commune a été rejetée par les pouvoirs publics en charge des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile.

Vous pouvez consulter [le courrier de la préfecture en cliquant sur ce lien](#)